

Animations scolaires, bilan des mares et stage de fin d'hiver

PROGRAMME D'ANIMATIONS SCOLAIRES DE LA CLE (COMMISSION LOCALE DE L'EAU)

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin-versant (1) Bièvre-Liers-Valloire est mis en œuvre sur le territoire depuis le 1er janvier 2020. Le contrat de bassin, conclu pour cinq ans avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, est l'outil qui permet la réalisation des travaux, études, actions diverses prévues par les dispositions du SAGE. Dans le cadre de ce contrat, un programme d'animations à destination des élèves des écoles élémentaires du bassin-versant est en cours depuis 2021. Ce programme est subventionné à 70 % par l'Agence de l'eau, les 30 % restant étant pris en charge par le SIRRA (2) qui est la structure « support » de la CLE. Il a initialement concerné douze classes par année scolaire, puis dix-sept depuis 2023.

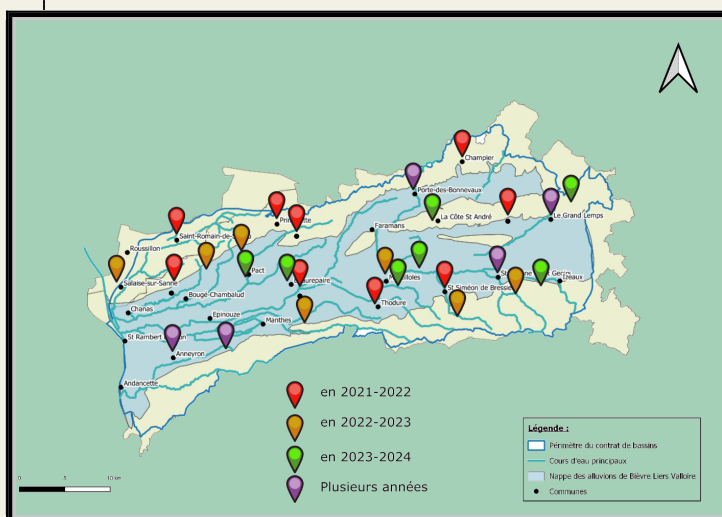
Il comporte un objectif direct : sensibiliser les enfants à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides du territoire) en s'intéressant tout particulièrement aux enjeux du bassin-versant, ainsi qu'un objectif indirect : faire connaître auprès des adultes (parents d'élèves, élus communaux...) l'existence d'un SAGE et le rôle de la Commission Locale de l'Eau chargée de la mettre en œuvre.

Les animations sont réalisées par des structures liées à la CLE par une convention de partenariat : associations ou structures engagées dans la protection de l'environnement du bassin-versant (BLE, Le Pic Vert, Mille-Nature) ainsi que les Fédérations de pêche de la Drôme et de l'Isère. Le cycle d'animations comporte 3 demi-journées d'intervention, en classe ou sur le terrain (au moins une demi-journée) dans un site du bassin-versant proche de l'école ou plus éloigné (transport à charge des écoles). Le cycle d'animations est précédé d'une rencontre de l'animatrice ou de l'animateur avec l'enseignant pour décider du contenu des interventions choisi dans 4 thématiques :

- d'où vient l'eau ?
- l'homme et l'eau
- la préservation des ressources en eau
- la préservation des milieux aquatiques

(1) Un bassin-versant est une zone géographique à l'intérieur de laquelle toutes les gouttes d'eau qui tombent s'écoulent vers le même exutoire. Ainsi pour Bièvre-Liers-Valloire, l'eau qui ruisselle ou s'infiltré rejoint les cours d'eau ou les nappes phréatiques qui aboutissent au Rhône (exutoire)

Un appel à candidature est envoyé en septembre aux écoles des bassins-versant de Bièvre-Liers-Valloire et de la Sanne(3). Les enseignants s'engagent a minima à réaliser avec leurs élèves un document de restitution des travaux réalisés qui peut être présenté aux parents d'élèves, habitants du territoire, élus locaux... à l'occasion d'évènements habituellement organisés autour



de l'école ou d'évènements spécifiques.

Au lancement du programme des temps ont été organisés pour que les animatrices et animateurs se rencontrent dans le but d'harmoniser les interventions et d'échanger des outils. D'autres rencontres ont eu lieu ensuite, les animateurs étant en forte demande de formation sur des enjeux peu évoqués habituellement au cours de leurs sorties nature. En 2024, il a été question des stations d'épuration (STEP), en 2025 le sujet sera le fonctionnement de la nappe phréatique.

1256 élèves ont été concernés par ce programme depuis 2021 et les 2/3 des animations environ ont été réalisées à l'occasion de sorties.

Écoles ayant bénéficié des animations de la CLE

(2) Une Commission Locale de l'Eau est une structure de concertation, ce n'est pas un établissement public. Elle doit être rattachée à une structure qui peut financer son fonctionnement ainsi que les actions qu'elle souhaite mettre en œuvre. La CLE du SAGE Bièvre-Liers-Valloire est rattachée au SIRRA (Syndicat Intercommunal des Rivières Rhône Aval). Le Syndicat a pour objet la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques, la prévention et la protection contre les inondations. Dans les champs d'intervention relevant de son objet, il peut notamment intervenir en réalisant des études, des acquisitions foncières et des travaux. Il rassemble six collectivités : Bièvre-Est, Bièvre-Isère, Collines du nord Dauphiné, Entre Bièvre et Rhône, Vienne-Condrieu-Agglomération, Département de l'Isère.

(3) Le bassin de la Sanne n'est pas concerné par le SAGE Bièvre-Liers-Valloire mais les actions prévues sur ce secteur sont intégrées au Contrat de Bassin.

CRÉATIONS DE MARES : BILAN DES CHANTIERS 2024

Le projet « Restauration trame turquoise » a été présenté dans notre lettre n°6 parue en avril 2024.
<https://www.bievre-liers-environnement.fr/wp-content/uploads/2024/04/lettre-avril-2024.pdf>

Sur la commune de St Hilaire de la Côte, treize chantiers ont été réalisés en 2024 sous l'égide de l'équipe LPO Isère de Jean-Baptiste Decotte, assistée par des adhérents de notre association. Six nouvelles mares ont été créées (certaines ayant nécessité plusieurs chantiers), 2 anciennes serves situées à proximité ont été nettoyées et curées. On notera la participation à l'un de ces chantiers d'une équipe d'une quinzaine de bénévoles de la Caisse d'épargne (qui a partiellement financé le projet

avec la fondation Crédit Agricole en complément des financements de l'Agence de l'eau). L'une des serves a été nettoyée avec l'aide des chasseurs (ACCA) de St Hilaire, la serve étant située sur un terrain municipal qu'ils gèrent par convention avec la mairie.

Pour le premier trimestre 2025, quatre nouvelles créations sont en projet, trois sur la commune de La Frette et une à Izeaux. De nouveaux bénévoles peuvent nous rejoindre pour ces chantiers.



Une serve après nettoyage et curage

Les bénévoles de La Caisse d'Épargne sur le chantier d'une des mares





Stage nature

pour les **8-11 ans**

3 demi-journées pour découvrir et s'émerveiller autour de la mare

Activités en extérieur, observations, jeux, balades

Du 24 au 26 février 2025

de 9h30 à 12h30 ou de 14h à 17h

Où ça ?
638 montée du chemin noir
38260 Gillonnay
Inscriptions : 07 69 61 53 92



*Les 3 demi-journées

Co-financé par
REPUBLIQUE FRANÇAISE
agence de l'eau
Isère

Tarif au QF*
0 à 700 : 15 €
701 à 1000 : 21 €
1001 à 1500 : 30 €
+ de 1501 € : 45 €

*Votre enfant aime être dehors ?
 Il ou elle s'intéresse au monde qui l'entoure ?
 Vous souhaitez qu'il découvre en s'amusant ?
 Nous vous proposons une deuxième édition du stage nature. La première expérience d'octobre 2024 a été un franc succès.
 Au menu : nature, lessive à la cendre, mare, plantation d'arbres...
 L'inscription se fait pour les 3 demi-journées.
 Ce stage est réservé aux adhérents, mais il est encore temps d'adhérer !
 Et nous avons obtenu un petit appui financier de la société Talenco pour nous permettre de proposer encore des tarifs abordables !
 Tarif selon quotient familial pour les 3 demi-journées :
 0 à 700 : 15 € ; 701 à 1000 : 21 € ; 1001 à 1500 : 30 € ; + de 1500 ou non communiqué : 45 €*

*Informations complémentaires
 E-mail – contact@bievre-liers-environnement.fr
 Date et heure
 lundi 24 février - 14:00 à
 mercredi 26 février - 17:00*

*Date de clôture des inscriptions
 jeudi 20 février
 Lieu
 638 montée du chemin noir
 38260 Gillonnay*

À NOTER :
 BLE Assemblée Générale
 Samedi 22/03/2025 - 9h
 salle de la petite gare
 38260 La Frette

